



Association Sportive Volley du Garon

6 bis boulevard Georges Brassens – 69530 Brignais
asvolleydugaron@gmail.com
06 68 16 53 00

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

Du 14 juin 2016

L'an deux mille seize (2016) et le quatorze (14) juin (06) à vingt et une heures trente minute (21h30), les fondateurs de l'association sportive de Volley du Garon (ASVG), se sont réunis Gymnase Bri'sports – rue Paul Bouvier Lapierre – 69530 Brignais en assemblée générale constitutive, sur convocation de M. JACQUET Matthieu

Etaient présents :

- Mesdames Marguerite Marie, Martens Céline, Nartz Margaux, Di Pancrazio Alessandra, Riou-Haberer Cécile, Tison Sandrine
- Messieurs Bonhomme Adrien, Burel Pierre, Coron Julien, Cusimano Antoine, Fresco Yann, Gorizian Odin Gualde Romain, Jacquet Matthieu, Mehdoud Yassin, Raiteri Guillaume, Sauné Frédéric, Trehand Pierre-yves, Yoris Benjamin

L'assemblée constitutive procède à la désignation de son bureau. M. JACQUET Matthieu qui a convoqué l'assemblée générale est désigné comme président de séance M. RAITERI Guillaume est désignée comme secrétaire de séance.

Le président rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du projet d'association et des statuts
2. Adoption des statuts,
3. Nomination des premiers membres du bureau
4. Fixation des cotisations
5. Questions diverses

Le président expose ensuite les raisons de la constitution de l'association et les principales caractéristiques des statuts. Il donne la parole à tout membre de l'association désirant la prendre. Après discussion et échanges de point de vue, plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale adopte le projet de statuts qui lui a été soumis. Cette résolution est adoptée à **l'unanimité** des présents.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale nomme en qualité de premiers membres du bureau

- **Président : M. JACQUET Matthieu** - Français – 6 bis boulevard Georges Brassens 69530 Brignais, Educateur sportif

- Vice-président : **M. CORON Julien** – français – 7 allée des bouleaux 69530 Brignais, chef de projet informatique
- Secrétaire : **Mlle NARTZ Margaux**– Française – 186 rue général de gaulle 69530 Brignais, Etudiante
- Secrétaire adjoint : **M.GUALDE Romain** – Français – 488 route de saint Vincent, le clos barbon 69440 Saint Laurent d' Agny, ouvrier agricole
- Trésorier : **M. BUREL Pierre-** Français – 275 chemin de Rontellier 69390 Charly, Chargé d'affaire
- Trésorier Adjoint : **M. YORIS Benjamin** – Français – 16 chemin du devors 69630 Chaponost, producteur jeux vidéos

Les membres déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées et affirment n'être frappés d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher l'exercice des dites fonctions.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité** des présents.

Troisième résolution :

L'assemblée générale fixe, pour le premier exercice social, le montant des cotisations ainsi qu'il suit :

- Cent (100) Euros pour la saison sportive 2016/2017
-

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité** des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par :

Le président

Le secrétaire

M.JACQUET Matthieu

M.RAITERI Guillaume


